



DEBAT le 10 décembre 2021

Perspectives et enjeux d'actualité sur la parité en Allemagne et en France

Le 10 décembre 2021, à l'hôtel de la Cité MGallery, à Carcassonne, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, a organisé, suite à son assemblée générale, un débat sur le thème «**Perspectives et enjeux d'actualité sur la parité en Allemagne et en France**». C'était le prélude du séminaire « Etre femme maire en France et en Allemagne - Freins et poussées pour faire avancer la parité », accueilli à Foix par le Conseil départemental de l'Ariège et reporté du 11 décembre 2021 au 26 mars 2022.

Ce débat a rassemblé :

Sur place

- ▶ **Geneviève Tapié**, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie,
- ▶ **Gisèle Jourda**, sénatrice de l'Aude,

Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

En France comme en Allemagne, nous sommes dans un contexte particulier, à un moment charnière de la vie politique. En Allemagne, il y a trois jours, a été signé un contrat de législature voyant émerger une nouvelle coalition suite aux élections au Bundestag du 26 septembre 2021. Une nouvelle coalition et donc une nouvelle majorité, formée par l'alliance du SPD, des Verts et des Libéraux ; un nouveau chancelier, Olaf Scholz, issu du SPD, qui succède à Angela Merkel, chancelière pendant seize ans .

En France, nous sommes dans un contexte pré-électoral prégnant, à quatre mois de l'élection présidentielle, à cinq des élections législatives, des élections majeures.

- ▶ **Chantal Jourdan**, préfète honoraire - ex-directrice de cabinet de Jean-Pierre Bel, président du Sénat (2011-2016), lors du vote de la loi de 2013 sur les «binômes» femmes-hommes dans les élections départementales,
- ▶ **Norbert Méler**, maire de Foix, président de l'Association des maires de l'Ariège,
- ▶ **Christine Téqui**, présidente du Conseil départemental de l'Ariège.

En visioconférence

- ▶ **Cécile Weidhofer**, directrice de l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie, EAF (Berlin),
- ▶ **Christine Jüng**, conseillère municipale de Sarrebruck (Sarre), présidente du groupe SPD.

Pour nous, les enjeux sont très clairs. La politique est essentielle pour les femmes. On le sait bien, si les femmes ne s'occupent pas de politique, la politique s'occupera d'elles. Et ce sont les hommes qui décideront pour les femmes. Il ne faut pas oublier que la déclaration de guerre en 1914 a coupé l'herbe sous le pied du mouvement des suffragettes qui étaient à la veille de voir leurs revendications aboutir. Ainsi, les femmes allemandes n'auront le droit de vote qu'après la guerre, en 1919. C'est pire en France où il nous faudra attendre 1944 pour que nous obtenions enfin le droit de voter. Le Front populaire ne l'avait pas fait, même si Léon Blum avait nommé trois femmes au gouvernement... qui n'avaient ni

le droit de vote ni le droit de candidater aux élections !

La parité est nécessaire pour permettre l'accès des femmes aux responsabilités politiques. Elle est inscrite dans la Constitution en 1999. La loi sur la parité est un outil essentiel qui préserve la place des femmes dans la sphère politique. Elle est le fruit de la volonté politique constante de Lionel Jospin. Pour les législatives anticipées de 1997, il impose au PS qu'un tiers des circonscriptions soient réservées à des candidates. Malgré ce, avec 11 % de femmes élues (un net progrès), la France restait dans le peloton de queue des pays européens.

Les lois sur la parité sont porteuses de progrès décisifs mais qui recèlent des faiblesses :

l'article 3 de la Constitution « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » mais il ne le garantit pas. Ainsi, la déclinaison de l'article 3 de la Constitution aboutit à des réalités variables selon les lois électorales. Par exemple, dans les municipalités, quand la loi est contraignante et impose un scrutin de liste paritaire, la parité est réelle. Inversement, dans les communes de moins de 1000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité et le nombre de femmes élues est faible. L'incitation, on le constate, ce n'est pas suffisant. Enfin, pour ce qui est des exécutifs, seuls 20 % des maires sont des femmes et ce sont essentiellement des maires de petites communes.

« En France comme en Allemagne, le combat pour l'égalité représentation des femmes dans la sphère politique doit être mené de concert. »

En Allemagne, il n'y a pas de loi sur la parité. Sur 709 élus pour la période 2017/2021 au Bundestag, seuls 218 sont des femmes, soit moins d'un tiers, ce qui est faible. Angela Merkel, chancelière, est en quelque sorte l'arbre qui cache la forêt.

Quelles sont les perspectives ? Les Allemands regardent avec intérêt la loi sur la parité française. Ce qui a valu à l'Observatoire d'être sollicité par l'ambassade de France à Berlin pour

apporter son expertise. En France, le 27 octobre, 26 sénateurs ont déposé une proposition de loi visant à tendre une représentation égale des femmes et des hommes. Une des signataires, Gisèle Jourda, nous en parlera. Il faut qu'en France tout comme en Allemagne, ce combat pour l'égalité représentation des femmes dans la sphère politique soit mené de concert, d'où tout l'intérêt de notre futur séminaire.

Cécile Weidhofer, directrice de l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie (Berlin)

La situation politique a changé en Allemagne. Depuis le 8 décembre, un nouveau gouvernement a vu le jour avec, à sa tête, un chancelier. Pour l'anecdote, mes enfants s'étonnaient qu'il y ait un chancelier et non une chancelière tant, pour ceux qui sont nés avec Angela Merkel au pouvoir, cela semblait incongru.

La nouvelle coalition, menée par Olaf Scholz, a voulu un gouvernement paritaire : c'est une première pour nous en Allemagne ! Olaf Scholz y est presque parvenu : le gouvernement devait compter 16 ministres, 8 hommes et 8

femmes. Des négociations de dernière minute ont abouti à la nomination de 17 ministres, ce qui donne 9 hommes et 8 femmes. Mais cette volonté de parité à la tête du gouvernement est un signal fort. D'autre part, les femmes occupent des ministères régaliens, comme l'Intérieur avec Nancy Faeser, les Affaires étrangères avec Annalena Baerbock, la Défense avec Christine Lambrecht.

Autre signal fort qui annonce la promotion des femmes en politique, c'est une femme, Bärbel Bas, qui préside le Bundestag. Cela n'allait pas

de soi, puisque c'était un homme, Rolf Mützenich, qui faisait figure de favori. Au sein du SPD, les femmes ont exigé que ce soit une femme, le SPD étant attaché au principe de l'égalité homme-femme et Olaf Scholz s'étant déclaré

féministe tout au long de la campagne. Enfin, Anne Spiegel devient la nouvelle ministre des femmes. Elle a 40 ans, 4 enfants. Elle vient de Rhénanie et elle a présidé le 1^{er} congrès des femmes, en mars.

« En Allemagne, seulement 9 % de femmes maires. Vous comprenez que nous regardons avec intérêt le modèle français. »

Mais ces signes ne doivent pas cacher une réalité moins glorieuse sur le front de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la représentation des femmes en politique.

Au Bundestag, on est loin de la parité avec 35 % de femmes élues. Dans les Länder, il n'y a que 32 % de femmes, 25 % dans les conseils municipaux et seulement 9 % de femmes maires. Vous comprenez que nous regardons avec intérêt le modèle français. Les lois sur la parité, en imposant des quotas, vous permettent de faire avancer la représentation des femmes en politique.

Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude

Au Sénat, nous avons déposé une proposition de loi qui vise à étendre la parité. Sur le terrain, nous faisons le constat que, malgré les lois précédentes, les femmes sont toujours sous-représentées. Un exemple : dans les communes, les exécutifs sont paritaires et pourtant, il y a très peu de femmes premières adjointes, alors que les listes sont paritaires. La loi oblige à la parité, en tout cas pour les communes de + de 1000 habitants.

C'est encore pire dans les communautés de communes et dans les agglomérations où il n'y a aucune obligation de parité. On le constate dans un grand nombre de ces structures : les

Une tentative de faire passer une loi sur la parité dans un Länd a été déclarée inconstitutionnelle. Il va y avoir une réforme de la loi électorale du Bundestag. Pourquoi ne pas en profiter pour introduire une loi sur la parité ? Dans le contrat de coalition entre SPD, Verts et Libéraux, il y a une amorce de réflexion sur cette question.

Je dois dire que s'il n'y avait que le SPD, les choses iraient plus vite. Ce sont les Libéraux qui bloquent. Et je le dis d'autant plus tranquillement que je suis membre du Parti Libéral.

exécutifs sont à majorité masculine, voire intégralement masculins. Quant aux conseillers communautaires, ce sont avant tout des hommes. Il y a 35,8 % de femmes conseillères communautaires. Les femmes ont la portion congrue.

Au Sénat, il y a quelques progrès ; le nombre de sénatrices a augmenté, sous l'effet de l'extension du scrutin de liste qui est devenu la règle dans un nombre croissant de départements. Mais cela ne signifie pas que les résultats soient satisfaisants. Car, en multipliant les listes dissidentes à tête de liste masculine, certains contournent la parité. A la fin, seuls les hommes sont élus sénateurs dans bon nombre de départements.

« On sait bien que, pour avoir des résultats, il faut que la loi soit contraignante. »

Nous venons de déposer une proposition de loi pour combler les angles morts des lois précédentes et aboutir à une parité réelle. Actuellement, dans les communes de moins

de 1000 habitants, qui représentent 71 % des communes de France, les listes paritaires ne sont pas obligatoires et les femmes sont sous-représentées avec 38 % de conseillères

municipales. Nous proposons de généraliser le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes, sans distinction de taille. Comme il peut être difficile de constituer des listes paritaires complètes, nous avons prévu un assouplissement aux règles de droit commun pour permettre de déposer des listes incomplètes dans ces petites communes. Cette généralisation des listes paritaires aura aussi un effet sur les intercommunalités par l'augmentation du nombre de femmes élues et donc le nombre de possibles conseillères communautaires. Il faut qu'il n'y ait plus de conseils communautaires exclusivement masculins.

Nous prévoyons aussi que, dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des adjoints fasse l'objet d'un scrutin de liste paritaire. Nous proposons également que, dans les communes, le premier adjoint soit de sexe différent du

maire et, dans les intercommunalités, le premier vice-président de sexe différent du président. Cela permettra aux femmes d'être première adjointe ou première vice-présidente. Enfin, nous souhaitons l'augmentation des sanctions financières pour les partis qui ne présentent pas autant de candidates que de candidats.

On le sait bien que, pour avoir des résultats, il faut que la loi soit contraignante. Cette proposition n'est pas que la volonté d'un groupe politique ; elle est transversale.

Autre zone blanche de la parité, c'est l'organisation interne du Sénat et de l'Assemblée nationale. Dans les commissions, où se joue l'effectivité du travail parlementaire, les élus hommes trustent les exécutifs. Nous faisons donc une proposition pour, là aussi, travailler à une égale représentation des hommes et des femmes.

Christine Jung, conseillère municipale de Sarrebruck (Sarre), présidente du groupe SPD.

Je pense que, pour avoir une égale représentation des femmes dans les mandats politiques, il y a le cadre légal, mais aussi la motivation des femmes pour se présenter et exercer des mandats et donc apparaît la problématique des conditions d'exercice du mandat.

Nous regardons avec intérêt ce que vous faites en France. En Allemagne, les listes paritaires existent, mais les têtes de listes sont

masculines. Donc, on voit bien que ça ne suffit pas. Puis il y a la réalité du terrain : dans les grandes villes, constituer une liste paritaire, ce n'est pas un problème. Mais, dans les petites villes, la plupart du temps, les listes ne sont pas paritaires. On vous rétorque que c'est parce qu'il n'y a pas assez de candidates, qu'on ne trouve pas assez de femmes pour se présenter.

« Au-delà de l'aspect légal, il faut revaloriser les mandats, améliorer l'exercice des responsabilités politiques. »

Au-delà de l'aspect légal, il faut revaloriser les mandats, améliorer l'exercice des responsabilités politiques. J'ai vu plusieurs femmes abandonner leur mandat en cours de route et démissionner, car elles n'arrivaient pas à concilier vie professionnelle, vie de famille et mandat électoral. Il est difficile d'être élu car il faut justifier ses actions tout en conciliant sa vie privée. Il faut aussi reconnaître le mandat comme un travail.

Les partis doivent faire un effort. Un binôme homme-femme à la tête du parti serait un moyen aussi pour faire avancer l'égalité. Cela permet de partager, d'échanger, d'avancer. Enfin, il ne faut pas condamner les femmes à des postes subalternes ou à des responsabilités stéréotypées.

Norbert Méler, maire de Foix , président de l'association des maires de l'Ariège

Dans l'Ariège, nous avons quelques raisons d'être optimistes. Nous sommes le département qui comprend le plus de femmes maires : 25 %. Une femme est maire de Pamiers, sous-préfecture et commune la plus peuplée de l'Ariège. Christine Tequi est présidente du Conseil Départemental. Mais le chemin à parcourir pour atteindre la parité est encore long. Les huit intercommunalités de l'Ariège sont toutes présidées par des hommes. Dans l'association des maires de l'Ariège, il y a beaucoup d'hommes, peu de femmes.

Comment inciter les femmes à s'engager ? Nous avons pris quelques initiatives pour faire évoluer les représentations et ce dès le plus jeune âge. Chaque année, dans les écoles, ont lieu des concours sur des sujets de société. Cette année, la thématique est l'égalité hommes-femmes. 25 classes y participent. De même, instaurer la parité au sein des commissions municipales permet de progresser.

« Il nous faut poursuivre la réflexion sur le non cumul des mandats et des fonctions ; il libère des places pour des femmes ...ou pour d'autres hommes. »

Dans les intercommunalités, les trois postes les plus importants sont celui de maire de la ville-centre, celui du président de l'intercommunalité et celui de conseiller départemental. Que constate-t-on dans la plupart des intercommunalités ? Que ces trois postes sont occupés par un seul et même homme. Or quel est le point commun entre la maire de Pamiers et la présidente du Conseil départemental ? Toutes

deux n'exercent qu'un seul mandat. Il nous faut poursuivre la réflexion sur le non cumul des mandats et des fonctions ; c'est une piste intéressante car le non cumul libère des places pour des femmes ...ou pour d'autres hommes. Je pense qu'il faut mobiliser les hommes pour l'égalité homme femme et la parité. Mais il faut aussi mobiliser les femmes car elles font parfois obstacle à la parité.

Chantal Jourdan, préfète honoraire, ancienne directrice de cabinet de Jean-Pierre Bel, président du Sénat.

Je ne suis qu'une technocrate. De ma place, j'ai assisté à l'élaboration de la loi car les décisions sont prises au sein des assemblées. Néanmoins, j'ai été un témoin privilégié de l'élaboration de la loi du 17 mai 2013, qui a réformé les scrutins locaux pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives. Je vais porter mon propos sur l'élection départementale. Pourquoi cette

élection ? Parce que c'était dans les départements que la féminisation était la moins avancée. C'est un euphémisme ! Par exemple, en Ardèche, zéro femme élue ; idem en Ariège. Dans tous les départements, on cherchait les femmes élues ! Il fallait donc faire quelque chose qui permette de changer radicalement cet état de fait car la méthode de l'incitation ne fonctionnait pas.

« Avec le scrutin binominal mixte, 1 700 hommes ont dû laisser leur place. »

Donc la loi a introduit un mode de scrutin original dans les départements, un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un

homme ; leurs suppléants doivent également constituer un binôme homme-femme. Vous imaginez bien que cela ne s'est pas fait sans douleur et sans heurts : il a fallu restructurer

les cantons et 1 700 hommes ont dû laisser leur place. D'autre part, l'obligation d'une candidature en binôme n'implique pas un travail commun. Chaque conseiller départemental est indépendant de l'autre et exerce son mandat comme il l'entend. Les résultats sont éclairants : il y avait 14 % de femmes conseillères départementales avant la loi ; avec la loi, c'est 50 %. La parité est réelle.

Je terminerai en vous disant que ce combat a été porté par plusieurs femmes au Sénat :

Geneviève Tapié

La parité comporte un enjeu politique énorme ; l'exécutif paye une dette aux femmes. D'autre part, au-delà de la parité, cette loi a permis le renouvellement du personnel politique au sein des départements. Cela a apporté de l'oxygène

Christine Téqui, présidente du Conseil Départemental de l'Ariège

Pour faire comprendre ce qui s'est passé, le plus simple, c'est de vous raconter mon histoire. Quand j'ai été élue, en 2011, nous étions seulement deux femmes, deux femmes qui siégeaient pour la première fois au Conseil départemental. Nous avons pu être élues car deux hommes ne s'étaient pas représentés et avaient décidé de choisir deux femmes comme candidates à leur succession.

A notre arrivée nous avons été très surprises. Je suis devenue vice-présidente, ce qui a provoqué quelques grincements. Mais, en même temps, ça a permis de faire bouger les lignes. Je dois dire que le travail de l'Observatoire de la parité a été déterminant. Quand, sous la présidence de François Hollande, on a décidé de poursuivre l'action pour l'égalité représentation des femmes et des hommes dans les Départements, plusieurs modes de scrutin ont été discutés. Il a été question d'un scru-

tin de liste paritaire, mais cela ne prenait pas en compte la représentation des territoires. Quand cette loi électorale a été adoptée, elle a provoqué un véritable drame ; il fallait faire partir la moitié des hommes. Cela a été difficile à accepter pour eux.

Je pense sincèrement que ce scrutin est le meilleur qui soit. Il garantit la représentativité des territoires tout en permettant une parité réelle. Il n'y a qu'à voir les chiffres : 50 % des conseillers départementaux sont des conseillères. Pour autant, rien n'est gagné. Je vois, au sein des binômes, des petites guerres de pouvoir. Je m'attache, chaque fois qu'un conseiller parle de son canton, à demander le point de vue de son binôme car ils sont deux sur un même territoire et il ne doit pas y avoir de prééminence de l'un sur l'autre.

Je dis donc « Vigilance ! ». Rien n'est acquis, nous avons encore de beaux combats devant nous. Enfin, quelques mots d'humeur. Les débats ont été forts animés. Il a fallu faire comprendre que les femmes élues au Conseil Départemental ne sont pas les suppléantes des hommes élus. Et puis, on a ergoté autour de la formule « *favorise l'égal accès* » inscrite dans la Constitution. Les résistances ont été très fortes !

Je dis donc « Vigilance ! ». Rien n'est acquis, nous avons encore de beaux combats devant nous.

là. Ce sont les quotas qui ont permis l'entrée des femmes en politique. C'est pour ça que je suis d'accord avec la proposition de loi sur les petites communes. Car, dans les petites com-

munales, les femmes ont souvent plus de visibilité que dans les grandes communes. C'est pour ça que je suis d'accord avec la proposition de loi sur les petites communes.

Je dis donc « Vigilance ! ». Rien n'est acquis, nous avons encore de beaux combats devant nous.

« On devrait réfléchir à appliquer au Sénat ou à l'Assemblée Nationale des scrutins analogues à celui des Départements. »

En tant que femme, je m'interroge, car, finalement, nous sommes le quota. Mais, s'il n'y avait pas ces lois imposant des quotas exigeant la parité, les femmes n'en seraient pas

là. Ce sont les quotas qui ont permis l'entrée des femmes en politique. C'est pour ça que je suis d'accord avec la proposition de loi sur les petites communes. Car, dans les petites com-

munes, s'il n'y a pas de loi, il ne se passera rien. Ce n'est pas prendre le pouvoir aux hommes, c'est le partager.

Je pense qu'on devrait réfléchir à appliquer au Sénat ou à l'Assemblée Nationale des scrutins analogues à celui des Départements. En effet, c'est celui qui, arithmétiquement, assure l'égalité représentation des femmes et des hommes. Ce mode de scrutin était hallucinant ; il est excellent ! C'est le seul qui assure la parité à tous les coups !

En conclusion

Cécile Weidhoffer

Sans loi, il n'y a pas de parité. Nous le voyons bien en Allemagne. Notre difficulté, c'est que chaque Länd a sa propre loi électorale alors

Il y a d'autres sujets sur lesquels il nous faut nous pencher : la question des commissions au Parlement ; la question des thématiques. On cantonne les femmes dans des thèmes tels que le social, l'éducation, qui correspondent à une image stéréotypée. Enfin, il y a la question de l'embauche des femmes dans les emplois de direction au sein des collectivités territoriales. Pour autant, les lois sur la parité ont permis un partage, une harmonie. Poursuivons-les !

qu'en France, les lois électorales sont nationales. Pour autant, votre combat nous le montre : même avec la loi, il ne faut jamais rien lâcher.

Geneviève Tapié

Pour conclure, je vais faire référence à Saint-Just qui disait « *la loi libère* ». Le scrutin binominal est une loi qui libère car elle instaure la parité. C'est une loi d'avenir, comme le disait Christine Téqui. Pourtant, en 2010, quand on a mis cette proposition sur le tapis, d'aucuns nous ont pris

pour des folles. On voit aujourd'hui le résultat. L'idée de ce scrutin était inspirée par l'Ecosse. Nous l'avons mis en œuvre et appliqué, malgré les résistances venues de tout bord, et même de femmes. Il nous faut tenir bon pour élargir le scrutin binominal.

Le point de vue de Richard Jarry, président de l'Association Allemagne-Occitanie

« Les valeurs partagées de l'Association Allemagne-Occitanie
et de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie »

Chef d'entreprise montpelliérain et germanophile, Richard Jarry préside, depuis sa création en 2017, l'Association Allemagne-Occitanie. Il met en relief les liens qui l'unissent à l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie.

Comme s'est-elle nouée la relation entre l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie et l'Association Allemagne-Occitanie ?

Votre séminaire « Etre femme maire en France et en Allemagne - Les voies de la réussite », organisé, en octobre 2019, à l'ambassade de France à Berlin, figurait dans le programme de la 2^{ème} Quinzaine franco-allemande d'Occitanie, parmi de multiples formes d'échanges et de coopération, encouragées par les partenaires historiques de l'association : l'ambassade d'Allemagne en France, l'ambassade de France à Berlin, la Région Occitanie et la Fondation Groupe Dépêche.

L'Association Allemagne-Occitanie s'appuie également sur les représentations consulaires de l'Allemagne en région Occitanie, ainsi que sur les clubs d'affaires franco-allemands, à Montpellier et à Toulouse. A ces partenaires institutionnels s'ajoutent des groupes industriels régionaux et des entreprises, comme le groupe Lidl ou l'interprofession des vin IGP (Indication Géographique Protégée) Pays d'Oc, soit 1 800 vignerons et viticulteurs pour lesquels l'Allemagne est le premier marché export.

Pourquoi avez-vous été conduit à présider l'Association Allemagne-Occitanie ?

Dès mon plus jeune âge, mon père, ancien résistant, admirateur de De Gaulle et d'Adenauer, m'a ouvert à l'Allemagne, à sa culture. J'ai suivi sa voie dans l'amitié entre la France et l'Allemagne, où j'ai travaillé pendant dix ans, et dans la contribution à la construction européenne. Chacun sait que l'avenir de l'Europe dépend de la solidité des relations entre les deux pays. Vous y apportez votre part.

Qu'est-ce qui explique l'intérêt que vous portez à l'Observatoire ?

Nous partageons les mêmes valeurs, portées par l'article 2 du traité de l'Union européenne, qui met en avant «*la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes*». Par les échanges, la réflexion commune entre élues françaises et allemandes vous contribuez aux progrès de la parité en Allemagne et en France. Le double regard que vous portez sur la situation dans chacun des pays est très positif. Les institutions pourront ainsi être davantage le reflet de la société.

